

CONDITIONS D'ABONNEMENT

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

—avec—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 5 Mai 1892

No. 11

AVIS

L'abonnement à l'*Echo* est de 50 cts par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis aux membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

Jugement des contestations

Un correspondant nous fait remarquer qu'il ne considère pas comme régulière et pouvant avoir un effet légal, la peine d'exclusion portée contre un membre qui en appelle aux tribunaux d'une décision le concernant, soit qu'il ait refusé de soumettre le différend à un arbitrage, soit rappel aux dits tribunaux d'une décision par des arbitres. Pourquoi?

Nous ne nions pas la compétence des tribunaux dans les cas d'appel à eux soumis. Nous n'allions pas justifier ni même refuser à un membre le droit d'appel en tant que particulier.

Mais si la société a le droit de déterminer les qualités de ceux qui y pourront être admis, elle a également celui de déterminer avec le contractant, soit lors de son admission qu'il consent soit par son acquiescement y étant admis, moyennant quelles conditions cette société sera liée vis-à-vis lui, plus particulièrement d'après quels rapports mutuels le contrat continuera d'exister. D'un autre côté, le droit de déterminer certaines raisons d'expulsion sup-

pose celui de déterminer toutes les causes d'expulsion. Dans ce cas comme toujours, pourquoi des restrictions qui ne sont entachées d'aucun vice, si elles ont été consenties librement ou par conséquence de solidarité dans leur adoption, perdraient-elles leur effet au moment de l'exécution?...

Nous le répétons, nous ne disons pas à un membre: "nous vous défendons d'en appeler aux tribunaux." La peine édictée contre lui, s'il en appelle, ne tend pas à le priver de son droit d'action. Mais nous disons: "Soumettons le cas, à une tierce personne qui en jugera pour ou contre nous. Nous courons comme vous le risque d'une condamnation comme vous nous en subissons les conséquences." Aller jusqu'à refuser d'exposer sa querelle devant des conciliateurs ou refuser la conciliation dans ces conditions, n'est-ce pas faire preuve de mauvaise volonté véritable et qui dénote une fausse compréhension des rapports de mutuelle affection qui doivent exister entre tous les membres, entre ces derniers et un autre membre? N'est-ce pas compromettre l'honneur de l'association qui, elle, se soumet; sa dignité, après qu'elle a protesté de sa soumission, ses intérêts, quant elle a réglé d'avance de quelle façon économique seront réglés les différends dont l'issue lui importe?

En consultant la plupart des chartres d'incorporation, nous constatons que presque toutes les sociétés de Secours Mutuel ont le droit de déterminer en la manière y pourvue leurs conditions organiques d'existence comme Société, plus particulièrement pour l'admission et l'expulsion des membres etc.

Envisagée sous ce rapport, la question ne souffre pas de difficultés. Nous pouvons même ajouter que cette cause d'expulsion est la plus facile à prouver contre le délinquant et celle qui pourra le moins motiver une demande en justice de réintégration attendu que le fait de poursuivre est un acte public.

La question ne serait pas la même si les différends entre membres, en tant que membres de la Société, devaient être réglés par arbitrage ou par l'entremise de cette Société agis-

sant par assemblées ou par son Conseil. Dans ce cas, il ne serait pas juste d'imposer, même après consentement mutuel, les effets d'une conciliation qu'il pourrait être mieux d'accepter dans l'intérêt des parties mais qui ne peut les lier par des tiers ne pouvant avoir aucune juridiction disciplinaire sur des intéressés gênés dans l'exercice de leur liberté par d'autres tiers.

Aux Succursales

Il ne faudra jamais plus oublier que les succursales sont rigoureusement tenues d'envoyer au Secrétaire-trésorier général, dès le premier lundi de chaque mois, le rapport financier du mois précédent, sur les formules à elles fournies.

Pour nous rendre possible la publication complète de ces rapports dans le journal officiel de notre Société aussi chaque mois, nous insistons fortement pour leur envoi au jour fixé ci-dessus comme par les règlements.

Nous prions également les succursales de nous envoyer au plus tôt la liste complète et l'adresse de chacun de leurs membres absents.

LA C. M. B. A.

Une nouvelle Succursale de "l'Association Catholique de Secours Mutuel" vient d'être fondée à Ste-Brigitte des Saults, comté de Nicolet.

L'installation de la nouvelle Succursale a eu lieu dans la salle du Conseil, lundi, le 28 mars 1892, par M. Charles Dupont-Hébert, Député de District.

Les officiers suivants furent élus et installés;

Officiers de la Succursale de Ste-Brigitte des Saults, No. 174.

Avisseur Spirituel. Révd. Mess. F. E. Connolly. Ptre Curé.

Président. J. Henri Houde.

1er Vice-Président. Adolphe Bergeron.

2e Vice-Président. Damien Blanchette.

Trésorier. Joseph Parenteau.

Secrétaire-financier: Auguste Dubuc.

Secrétaire-Archiviste: Thomas Purtell.

Com.-Ordonnateur: Norbert Blanchette.

Sentinelle: Louis Grondin.

Chancelier pro-temp. Joseph Champoux.

Syndics: John Purtell, 1 an.

Syndics: Norbert Blanchette, 1 an.

Syndics: Thomas Purtell, 2 ans.

Syndics: Adolphe Bergeron, 2 ans.

Syndics: Joseph Parenteau, 2 ans.

Joseph Henri Houde: Représentant au Grand-Conseil: Hamilton 1892.

Thomas Purtell: Substitut au Grand-Conseil: Hamilton 1892.

Assemblée: 1er samedi et 3e samedi de chaque mois.

Cette Succursale compte 14 membres fondateurs.

Tous les catholiques devraient se joindre à cette grande Association appelée à rendre de si grands services à la religion et aux particuliers.

Choix entre les divers amusements convenables à l'ouvrier

Combien d'hommes, accablés du fardeau de leur oisiveté, ou blasés par une succession continuelle de plaisirs factives, ne s'amuse de rien, se fatiguent de tout, et disputent péniblement à l'ennui des heures dont la durée leur semble éternelle!

Il n'en est pas ainsi de l'ouvrier; jamais il n'est embarrassé de ses rares et courts loisirs.

A qui a bien travaillé, toutes les récréations sont bonnes. Les plus simples sont les plus agréables; et la douce fatigue que l'occupation laisse après elle, la satisfaction qui suit une journée ou une semaine bien remplie donnent aux heures de loisir un tel charme qu'on trouve du plaisir à tout.

Néanmoins, il faut faire un choix entre les divers amusements. Il en est qui entraînent les inconvénients les plus graves. Je ne parle point du cabaret, du jeu qui doivent être proscrits à jamais, du moment où

nous avons choisi la raison et l'honneur pour nos guides.

Je n'engagerai jamais les ouvriers à fréquenter les spectacles que, dans les grandes villes, on a cherché à mettre à leur portée. Ces théâtres qui, bien dirigés, pourraient être une école de bonnes mœurs, enseignent presque toujours, ou indirectement, ou même directement, le vice. Il ne s'y voit, il ne s'y dit rien qui ne tende à favoriser les penchants les plus honteux, à allumer le feu des plus mauvaises passions. Tout y est exagération, tout y est mensonge ; le jour artificiel de leur rampe, et leurs bouquets de fleurs enluminées, ne sont pas plus faux que le tableau qu'ils offrent de la société du monde.

Les autres plaisirs qu'aime la jeunesse, tels que la danse, n'ont qu'un temps ; heureux qui s'en détache de bonne heure !

Les réunions de famille, l'amitié, la conversation des personnes aimées, les jeux des enfants que l'on aime et que l'on partage : voilà les amusements les plus doux.

Sortir de la ville, respirer l'air pur des champs, contempler le spectacle si varié de la nature, la magnificence des œuvres de Dieu, c'est à la fois et un exercice hygiénique pour le corps et un délicieux rafraîchissement pour la pensée.

Il est un autre emploi de loisirs qui est à la portée de tous les âges et de toutes les conditions, qui n'est pas dispendieux, qui est utile en même temps qu'agréable, et qui convient aussi bien aux jours de pluie qu'aux jours de soleil, et aux longues soirées d'hiver qu'aux longues journées d'été : c'est la lecture des bons livres. Je ne saurais assez la recommander.

Comité de Régie

LUNDI, 2 MAI 1892.

Présidence de Frs. Decelles *ecr.* président.

Présents MM. J. Bernard, H. Gaudette, J. Leduc, F. Lajoie, D. Dumaine, J. Benoit, A. Lefebvre et J. H. Morin.

Après lecture, le rapport de la dernière assemblée est approuvé.

Applications pour bénéfices de MM :

Ant. Guertin, 29 avril.

Augustin Lemoine, 26 avril.

J. B. Bergeron, 23 avril.

Requête de dame veuve Félix Houle, demandant que la somme de \$200 à compte sur le bénéfice de \$500 à elle due et payable en octobre prochain, par le décès de son époux feu Félix Houle.

Le comité, considérant que, aux termes de l'article 264 des Règlements il lui est facultatif, *après avoir constaté la qualification du décédé et celle des ayant-droit, de payer après le décès, chaque semaine, un à compte sur ce qui revient aux dits ayant-droit par tel décès.*

Considérant que le susdit comité a toujours, depuis l'adoption de ce Règlement, fait des avances *par semaine* à titre d'aides temporaires.

Considérant que la semaine maintenant demandée, si elle est aussi demandée comme total d'un certain

nombre d'avances *par semaine*, devient, dans le cas actuel, paieraient anticipé de ce total, que l'article 264 ci-dessus cité ne peut s'entendre d'une manière assez large pour autoriser le paiement d'une avance aussi considérable.

Considérant que telle avance, *sans conditions* comme sans motifs d'avances *par semaine*, aurait pour effet de priver la Société d'un revenu, en intérêts sur la susdite somme de \$200, qu'il importe de considérer.

D'un autre côté, considérant l'opportunité d'appliquer le dit article 264 dans son sens le plus favorable aux bénéficiaires, en autant que les considérations ci-dessus peuvent être sujettes à compensation.

Il est résolu qu'il soit fait droit à la requête susdite en, par la bénéficiaire, payant l'intérêt sur l'avance à elle faite de la dite somme de \$200, à dater du paiement d'icelle jusqu'au jour où cette somme lui deviendrait due et payable en vertu des règlements.

Résolu de payer :

Dame veuve T. Amiot [avance] \$9.00.

Demande d'admission et certificats requis par Romuald Choquette, commis, 22 ans, St-Hyacinthe, lequel est déclaré admis.

Le comité s'occupe ensuite de l'application pour bénéfices de M. Frs. Allard, relevant d'une succursale qui lui a différé le paiement de ses bénéfices pour des raisons que ce comité prendra en considération à sa prochaine séance, en même temps que certains certificats et autres papiers pour connaître suffisamment de l'affaire.

Et le comité s'ajourne.

Fête Patronale

La fête patronale de l'Union St-Joseph qui est ordinairement célébrée le 3e dimanche après Pâques et qui, cette année à St-Hyacinthe, est renvoyée en juin prochain, sera célébrée par les succursales de St-Damase, de St-Pie et de St-Hugues. Les membres de cette dernière, en conséquence, sont priés de se réunir dès dimanche matin, le 8 du courant, sur la place de l'église paroissiale pour, de là, assister en corps à la messe de circonstance etc.

A propos de célébration, nous croyons bon d'ajouter que, pour être exemptés d'amendes à part les cas de maladie ou d'absence, il faut assister à toute la célébration et porter l'insigne de membre.

Pour le coût de l'insigne dont il est question ci-haut, nous renvoyons les intéressés à l'article 242, page 81 des Règlements. Il n'est jamais fait d'exception à la règle y énoncée.

SECOURS MUTUEL

LÉGISLATION FRANÇAISE

En France, lorsque fut discutée la loi du 15 juillet 1850, les Sociétés de secours mutuel y jouissaient de la liberté la plus illimitée au point de vue du droit de réunion et d'association. Le but du législateur dut être de les doter de droits civils et d'avantages déterminés.

D'après l'article 1er de la loi, les Sociétés de Secours Mutuel peuvent, moyennant l'exécution de certaines conditions, être reconnues comme *Etablissements d'utilité publique*. Ces conditions telles qu'elles résultent de la loi elle-même et du règlement d'administration publique du 14 juin 1851 pour l'exécution de cette loi, sont les suivantes :

1° Adresser la demande en reconnaissance d'utilité publique au préfet, en l'accompagnant des pièces ci-après :

Un acte notarié contenant les statuts (cet acte est exempt des droits de timbre et d'enregistrement) ;

Un état nominatif, certifié par le notaire, des sociétaires qui ont adhéré aux statuts ;

Un exemplaire du règlement intérieur ;

2° Avoir soin de régler dans les Statuts :

Le but de la Société ;

Les conditions d'admission ou d'exclusion ;

Les droits aux secours et aux frais funéraires ;

Le montant des cotisations ;

Les époques d'exigibilité et les formes de la perception ;

Le mode de placement des fonds

Le mode d'administration de la Société.

La circonscription dans laquelle la Société exercera ses opérations.

3° Ne promettre aucuns secours dans les cas de chômage.

4° Ne pas promettre de pensions de retraite aux Sociétaires.

5° Compter au moins cent membres et ne pas dépasser deux mille sauf les cas exceptionnels laissés à l'appréciation du gouvernement.

6° Lorsque les fonds réunis dans la caisse d'une société de plus de cent membres s'élèvent au-dessus de 3,000 frs, obligation de verser l'excédant à la caisse des dépôts et consignation ; si la Société a moins de cent membres, ce versement pourra avoir lieu lorsque les fonds réunis dans la caisse dépasseront 1,000 frs.

7° Se soumettre à la surveillance de l'autorité municipale ;

Avertir trois jours au moins avant chaque séance le maire, qui a toujours le droit d'assister à toute séance et qui préside la réunion lorsqu'il y assiste.

8° Obligation de communiquer (en général sans déplacement) les livres, registres, procès-verbaux et pièces de toute nature, aux préfets, sous-préfets et maires et à leurs délégués ;

9° Interdiction d'apporter aucune modification aux statuts ou aux règlements et de dissoudre la Société sans l'autorisation préalable du gouvernement ;

10° En cas de dissolution volontaire ou forcée, se soumettre à des règles de liquidation établies par la loi ;

11° Adresser chaque année, au maire de la commune et au préfet du département, un relevé des opérations pendant le cours de l'année précédente et un état de la situation au 31 décembre conformément à des modèles déterminés.

Aux termes de l'article 12 de la loi " les Sociétés non-autorisées (c'est-à-dire non reconnues) mais

existant depuis un temps assez long pour que les conditions de leur administration aient été suffisamment éprouvées, peuvent être reconnues comme établissement d'utilité publique, lors même que leurs statuts ne seraient pas complètement d'accord avec les conditions légales. "

Nous venons de dire les conditions auxquelles la reconnaissance est accordée : dans un prochain numéro nous donnerons les avantages qu'elle confère bien que, il y a déjà quelque temps, nous en ayons parlé un peu longuement. Puis, continuant à faire l'exposé des lois française, belge, Hollandaise, anglaise, Italienne, etc. sur la matière, il sera facile, par comparaison avec nos lois tant générales que particulières aussi sur la matière, de reconnaître les défauts et les qualités de chacune.

La monnaie

Voici une pièce de monnaie, d'où vient sa valeur ? Que signifient les empreintes qu'elle porte ? A quel usage est-elle destinée ? Pourquoi attache-t-on tant d'importance à la posséder ? Autant de questions auxquelles nous sommes bien peu préparés à répondre d'ordinaire.

Dans notre système de poids et mesures, la pièce de monnaie, d'un poids en argent déterminé par son rapport avec un autre poids qui sert de comparaison, au système en cours, est composée d'alliages en quantités relatives à ce poids comparatif et à la fraction de ce système en cours qu'on veut représenter. L'alliage d'un métal quelconque avec l'argent, généralement plus dur que ce dernier, a seulement pour but de rendre la pièce de monnaie plus capable de résister à l'usage.

Donner une pièce de vingt-cinq centins, par exemple, c'est donc donner un poids égal au quart d'une piastre d'argent, en un composé de convention et proportionnel d'un ou de plusieurs autres métaux dont le rôle est tout à fait secondaire.

La valeur d'une pièce de monnaie dépend donc uniquement du poids d'argent qu'elle contient. Les figures ou les signes imprimés sur cette pièce n'ont aucune influence sur sa valeur et, s'ils étaient changés, la pièce vaudrait tout autant à condition que son poids restât le même.

Ces figures, qu'on appelle effigies, sont simplement la signature du gouvernement qui a fait frapper ces pièces pour les besoins du pays. Elles doivent servir à constater que la pièce est bonne, c'est-à-dire qu'elle a le poids et la composition définis par la loi : c'est comme la marque de fabrique d'un négociant sur les produits qui sortent de sa maison.

Dans les pays civilisés, les gouvernements ont tenu à garantir la valeur des pièces de monnaie ; ils dispensent ainsi les personnes qui s'en servent de l'obligation d'employer une balance pour en vérifier le poids. Les peser ne suffirait même pas pour s'assurer de leur valeur, il faudrait, en outre, recourir à des procédés chimiques pour en essayer le titre, c'est-à-dire pour reconnaître si les proportions de l'alliage sont bien exactes. Il est facile de comprendre combien

une monnaie sans garantie de poids et de titre serait incommode pour les usages journaliers ; il en résulterait une perte de temps considérable pour tout le monde.

En Chine, l'inconvénient de l'absence de garantie dans la valeur des pièces de monnaie est manifeste. En fait de monnaie, les Chinois ne connaissent que des lingots d'argent ; ils en vérifient le poids avec des balances et des *essayers* ont pour métier de constater la pureté du métal. Voilà bien des embarras et des frais qui sont évités en pays plus civilisés ; c'est là même un des traits de leur civilisation incomplète quand tout le monde, cependant, s'accorde à reconnaître la remarquable intelligence commerciale des Chinois. Ils comprennent très bien le rôle de la monnaie, mais sans en avoir pu simplifier le mécanisme, pas plus qu'ils ne sont parvenus à simplifier leur écriture pour laquelle ils emploient autant de signes qu'il y a de mots ; on en compte même 80,000, dit-on. Une vie d'homme suffit à peine pour apprendre à les connaître tous.

L'usage de la monnaie repose donc sur la confiance qu'inspirent les gouvernements. En en recevant une pièce quelconque fabriquée par l'Etat ou sous son contrôle, nous savons que nous pouvons l'accepter en toute sûreté, qu'elle pèse exactement la proportion voulue et qu'elle vaut bien réellement ce qu'elle représente.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE

No. du 15 avril 1892

Sommaire : La Ligue populaire pour la revendication des libertés publiques.—Excursion à travers St-Thomas, Suarez, etc.—Un programme social anglais.—La législation sociale au parlement français.—L'œuvre des cercles catholiques pendant l'année 1891. Chronique : I. Faits religieux et le mouvement catholique.—II. Faits politiques.—III. Le mouvement social.

Aperçus et documents sociaux : La réforme sociale en Allemagne.—Un nouveau projet de loi sur l'arbitrage.—Les syndicats d'ouvriers à Londres.—Le salaire à primes de M. Halsey.—Le crédit agricole et populaire.—L'empoisonnement de l'armée par les Juifs.—Les corporations d'artisans en Autriche.—Lettre du comte A. de Mun au directeur de la *Réforme économique*.

Chronique bibliographique et indications documentaires : I. Revues.—II. Bibliographie.

262, Boulevard St-Germain, à Paris. Abonnement : 20 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Leçons de choses, trésor scientifique des écoles primaires, par Jules Coman, ancien professeur, 1 vol. in-12, cartonné.

Ce volume, bien nommé trésor scientifique des écoles primaires, est divisé en sept parties qui traitent : 1ère partie, le Ciel ; 2ième partie, les grandes lois de la nature ; 3ième partie, La terre et l'eau ; 4ième partie, Les trois règnes de la nature ; 5ième partie, Le corps humain ; 6ième partie, Industrie, Machines, Inventions ; 7ième partie, Hygiène.

Chacune de ces parties est subdivisée en chapitres donnant des notions condensées mais complètes des matières qui les composent. C'est ainsi que la première partie contient un véritable cours d'astronomie abrégé et, les deuxième et troisième, un cours de physique. De même, les autres parties, enrichies de nombreuses vignettes, sont, nous pouvons le dire, un excellent traité de la science particulière qui y est indiqué.

Il est à désirer que les ouvrages édités à l'usage des écoles par la maison C. Delagrave, 15 rue Soufflot, à Paris, maison déjà avantageusement connue en Canada y soient encore plus répandus.

Le soin que l'on nous semble avoir apporté dans la préparation de ces ouvrages, en particulier pour celui qui nous occupe, l'expérience des spécialistes qui s'en sont occupés, la renommée européenne de l'éditeur en tout ce qui concerne la fourniture des classes rendent désirable, pour nos maisons d'éducation, à tous les points de vue, l'usage de ces fournitures.

Nous aurons encore l'occasion de citer souvent les livres de cette maison que nous recommandons tout particulièrement comme librairie classique.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE, Grand Président.

L'*Echo*, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.
B. O. BÉLAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.
Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

MAI

Contribution mensuelle.....	40
Décès E. Guillet.....	25
" E. Bouvier.....	25
Administration.....	25
Total à payer.....	\$1.15

NECROLOGIE

Un ancien et distingué citoyen de Sorel M. Pierre Remi Chevalier, vient de s'éteindre après deux années de souffrances, héroïquement supportées.

C'est un des derniers représentants de l'ancien régime.

Fils d'un ancien capitaine de milice, il fit lui-même le coup de feu en 37, à côté de Cartier, avec qui il fut lié de la plus solide amitié.

Par sa mère, il était allié à la famille de Salaberry, qui le protégea et dont l'un des membres, le notaire de Salaberry, lui transmit la position

de registrateur du comté de Richelieu.

Il épousa Mlle Adéline Bocher de la Bruère, tante du président du Conseil législatif, se trouvant ainsi allié aux familles Pacaud, d'Arthabaska, et Lacoste, de Beauhervillie.

Il cumula pendant la plus grande partie de sa vie les deux charges de shérif et de registrateur du comté de Richelieu, transmettant l'une, à sa retraite, à M. Michel Mathieu, et l'autre, à l'un de ses fils.

Citoyen intègre, officier public sans reproche, il a fourni de longs états de service à son pays et laissé à sa famille un nom sans tache et respecté. Homme d'ordre et bon administrateur, il a vécu dans la plus grande aisance et laissé à ses héritiers une fortune considérable.

Il fut conservateur en politique. De son mariage naquirent quatre enfants. Docteur Chevalier, de Bedford, Jules Chevalier, avocat et registrateur de Sorel, Madame Chs. Chanut, mariée en premières noces à M. Roch Turgeon, et Madame Francoeur, de Montréal.

Il laisse aussi plusieurs petits-enfants, dont Madame S. Constantineau, de Bedford, Madame M. G. Laroche, de Montréal, Madame Dr Brossard, M. Maurice Chevalier, de Sorel, Madam Narcisse Dupuis, Mde Gustave Francoeur, de Montréal.

La famille voudra bien accepter nos meilleurs compliments de condoléances.

LES ANARCHISTES

La terreur règne à Paris. Les anarchistes sont mécontents de la condamnation de Ravachol, qui vient d'être envoyé aux travaux forcés à perpétuité, quand, d'après une loi nouvelle, il devait être condamné à mort.

Les dépêches disent qu'un grand nombre d'étrangers font leurs malles pour rentrer au plus vite dans leurs pays. Les anarchistes menacent de faire sauter dans les airs le Procureur Général et le Commissaire de police.

On s'attendait à des crimes abominables le 1er mai, mais tout a été tranquille. Si ce n'est dit le *Petit Journal* qu'une bombe a fait explosion près des barrages Guiz.

Le bruit a été terrible, un homme s'est fait massacrer. Comme il est malheureux de voir Paris livré comme il l'est à la volonté perverse d'une bande de brigands, d'une troupe de bandits, qui, descendus au dernier degré de l'échelle sociale, croient que ceux qui se respectent doivent s'abaisser au même degré où il sont tombés.

On a découvert que Ravachol portait un autre nom et qu'il n'était pas français, mais prussien. Cette déclaration a jeté la consternation partout. Ravachol et ses complices, c'est peut être la Prusse, l'éternel ennemi de la France, au cœur de Paris, avec ses engins de destruction les plus puissants et les plus perfectionnés ; c'est la Prusse contre laquelle les armées sont impuissantes et les lois trop lentes.

Paris, livré à la haine du Prussien, doit-il périr par la dynamite et mourrait-il ainsi des armes à ses destructeurs ?

Où frissonne en attendant.

ECHIOS

Personnel—M. l'abbé Charles Larocq, vicaire à l'église St-Joseph de Richmond, est entré au noviciat de l'Ordre P.P. Dominicain de St-Hyacinthe. C'est une acquisition pour cet ordre dont les membres assurent la chaire de Notre-Dame depuis quelque temps.

Changement—M. A. M. Beauparlant, avocat, a définitivement abandonné la rédaction de l'*Union* pour se livrer exclusivement à l'exercice de sa profession. M. Bourgault, notaire de cette ville, le remplace.

Cadeau—M. W. D. Spooner, depuis vingt deux ans à l'emploi de M.M. Moseley & Co, la-se St-Hyacinthe et s'en va à Montréal ; à l'occasion de son départ et pour lui prouver leur estime, ses patrons lui ont fait cadeau d'un magnifique service à thé en argent.

Incendie—La manufacture de chaussures de Charles Ravooni & Co, d'Acton, vient d'être incendiée. Les pertes s'élevaient, paraît-il, à au-delà de \$25,000.

Il devait se voter pour le maintien de cette manufacture, un bonus de \$15,000.

L'Horizon—On annonce plusieurs mariages fashionables pour le mois de mai.

La St-Jean-Baptiste—A une assemblée du comité d'organisation de la fête des sociétés de secours mutuel et de la St-Jean-Baptiste, il a été résolu que le 23 juin prochain serait le jour fixe pour la célébration de cette fête. Sous peu nous aurons le plaisir de publier le programme.

Consulat Américain—M. E. W. Willet, le nouveau consul américain à St-Hyacinthe, est arrivé au milieu de nous et est entré en fonction. M. Willett vient de Californie.

M. Stanley Ferguson, de New-York est aussi fonctionnaire du consulat et remplacera M. Gaunty.

Licences—Nous apprenons avec plaisir que plusieurs restaurateurs de cette ville n'ont pas obtenu leur licence cette année. Tant mieux. I y a trop de ces licences qui permettent les excès.

Cochers—Le nombre total des cochers inscrits à Paris était, au 31 décembre 1889, de 78,885. Au 31 décembre 1888, il ne dépassait pas 74,403. Les cochers des 13,000 voitures de place et de remise peuvent former une élite ; ils ne sont, en tout cas, qu'une minorité. Encore un détail : le nombre des chevaux recensés à Paris s'est trouvé, pour l'année 1889, égale presque exactement celui des cochers : 78,83 chevaux, pour (peut-être vaudrait-il mieux dire : contre.) 78,865 cochers. Les statistiques ont de ces coïncidences.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semencières chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Echos de partout

Association Médico-Chirurgicale de St-Hyacinthe—Il y aura réunion des membres de cette société au Bureau d'Enregistrement en la ville de St-Hyacinthe, le 5 mai prochain.

Il y aura lecture par un des membres. D'autres questions importantes y seront aussi traitées.

Tous les membres ainsi que les autres médecins du district sont spécialement invités d'assister à cette réunion.

Par ordre

DR. J. PALARDY
Président
DR G. H. TURCOT
Secrétaire.

Manufacture de corsets—L'acte d'acquisition du terrain où sera construite la bâtisse de cette nouvelle manufacture est signé. La fabrique sera placée au nord du Grand Tronc, près de la manufacture de peinture sur la rue conduisant au terrain des courses.

Les travaux vont commencer immédiatement. Le terrain vendu était la propriété de M. le maire Desaulniers.

Malade—Nous avons le chagrin d'apprendre que M. O. Desmarais, avocat, est assez gravement malade pour garder le lit. Nous espérons que le mal sera vite essuyé et nous souhaitons que le retour à la santé ne se fasse pas attendre trop longtemps.

Club Laframboise—Les élections des directeurs du Club Laframboise ont eu lieu jeudi soir au bureau d'enregistrement.

Sur la proposition de M. W. Lamothe, le même bureau de direction a été élu comme suit :

MM. J. B. Bronseau, J. O. Guertin, Olivier Brodeur, C. Ledoux, E. de Lotzville, H. Bertrand, W. Lamothe, A. Charpentier et C. Pagnuelo.

A une prochaine assemblée, le bureau de direction élira les officiers en charge pour l'année courante.

Depuis sa fondation, les recettes du Club s'élèvent à au delà de \$2,900 et les dépenses à à peu près la même somme, de sorte qu'il y a équilibre entre les recettes et les dépenses. C'est un beau résultat, quand on considère les dépenses qu'ont occasionnées l'accident causé par le coup de vent.

Les directeurs du Club Laframboise ont droit à nos félicitations.

Honneur—Nous lisons dans la *Catholic Review* :

«Le Père Marquette aura sa statue dans la capitale de Washington. Le Wisconsin a choisi le prêtre pionnier comme l'un de ses deux représentants dans la salle des statues. N'importe quel Etat serait fier de réclamer pour lui le découvreur du Mississippi et l'héroïque missionnaire de l'Ouest.

Séances de nuit—L'Assemblée législative de Québec n'aura plus de séances de nuit.

Dîner à Spencer Wood—Son Honneur le lieutenant-gouverneur a donné un grand dîner, à Spencer Wood. La liste des invités contenait les noms suivants : l'hon. M. de Boncherville, l'hon. L. R. Masson, sénateur, l'hon. L. O. Taillon, l'hon. T. C. Casgrain, l'hon. G. A. Nantel, l'hon. J. S. Hal, l'hon. L. P. Pelletier, l'hon. John McIntosh, l'hon. P. B. de la Bruère, président du Conseil législatif, l'hon. E. Leblanc, président de l'Assemblée législative, l'hon. G. Oulmet, lieutenant-colonel Duchesnay, D. A. G., le lieutenant-colonel Turnbull, lieutenant-colonel Monzambert, Gustave Grenier, greffier du Conseil exécutif, L. H. Fréchet, greffier du Conseil législatif, Louis

Dolorme, greffier de l'Assemblée législative, S. S. Hatt, gentilhomme huissier de la Vergo Noire, O. E. Dorion, sergent-d'armes du Conseil, L. Lesage, ass. tant-commissaire des travaux publics, E. Taubé, assistant-commissaire des terres de la Couronne, A. H. Machin, assistant-trésorier, Paul DeCazes, secrétaire du département de l'Instruction publique, A. H. Ver et, auditeur provincial, Joseph Boivin, assistant-trésorier de la province, L. J. Cannon, assistant-procureur-général, J. Parmele, secrétaire du département de l'Instruction publique, G. A. Giguault, sous-commissaire de l'Agriculture; major Wilson, capitaine Lesard, A. D. C., major Shappard, A. D. C., J. de L. Taubé, secrétaire particulier de Son Honneur le lieutenant-gouverneur. L'honorable J. S. Hall qui souffre actuellement d'une attaque de grippe, n'a pu assister au dîner.

Contestations—Le délai accordé par la loi pour les contestations d'élections est expiré, excepté pour les comtés de Drummond, Chicoutimi, Hochelaga et Stanstead.

Nomination—M. J. A. Labello, étudiant en droit, de Montréal, est nommé secrétaire de l'hon. M. P. E. Leblanc, le nouvel orateur de la chambre d'assemblée.

Députés—Les honorables MM. Beaujeu et Marchand sont les seuls députés du parlement actuel qui étaient en chambre lors de la Confédération.

M. Marchand—L'hon. M. Marchand n'assistait pas à l'ouverture du parlement.

Nomination—M. Tremblay, ancien journaliste, a été nommé à un emploi saisonnier.

Beauharnois—On croit que le gouvernement provincial fera émaner ces jours-ci les brevets pour l'élection de Beauharnois dont le siège est vacant depuis deux mois.

Nouvelles du Lac Weedon—Une compagnie est en voie de formation pour établir ici une large fabrique de pulpe à papier.

Cette entreprise contribuera puissamment au progrès de notre localité.

Le nom de la compagnie sera "The Lake Weedon Pulp wood and Lumber Company."

Le montant du fond social de la dite compagnie sera de vingt-cinq mille piastres, divisé en 250 actions de 100 piastres chacune.

Les noms des organisateurs sont John Roche, Hon. Evan J. Price, John Sharples, John Barstall, J. A. Maguire, et George T. Davie, tous de la cité de Québec, marchands de bois.

La culture des navets—Un agriculteur possédant une ferme d'une grande étendue qui lui permet de garder six chevaux, quarante-huit vaches et autres animaux en proportion, apprécie, d'après sa propre expérience, la culture des navets de la manière suivante :

"J'ai cultivé, dit-il, toute espèce de plantes-racines pour le besoin de mes animaux, et après une assez longue et constante observation, j'en suis venu à la conclusion que les plus avantageuses comme nourriture à donner aux animaux, sont le navet de Suède (ruta bacc), et les betteraves jaunes-globe (mangel-wurzel). Il subsiste à l'avoine pour ses chevaux, une certaine portion de navets avec le foin en quantité ordinaire à chaque repas, et cette nourriture est plus profitable que l'avoine et les carottes. Il donne aussi à ses bêtes à cornes et autres animaux un repas par jour de ces deux légumes; moins les vaches laitières auxquelles il ne donne que les betteraves jaunes-globe, les navets de Suède donnant au lait un mauvais goût. Les betteraves (mangel-wurzel) sont une excellente nourriture pour les vaches et contribuent à rendre le lait plus

riche et influent grandement sur la quantité et la qualité du beurre qu'on en obtient.

Exportation—Le Canada a exporté à Terre-Neuve en 1890 et en 1891 des produits agricoles pour la valeur suivante :

	1890	1891
Farine	\$96,344	\$468,409
Bétail	80,459	91,378
Boeuf	11,683	12,174
Lard	12,478	2,593
Cochons	401	153
Fromage	12,777	9104

St-Théodore d'Acton—M. Isidore Jodoin fils a fait de grosses réparations à sa fromagerie, qui est aprésent très confortable, et qui sera en opération le 2 mai courant, espérons que M. Jodoin recevra des habitants de cette paroisse tout encouragement qu'il mérite.

—M. Louis Tanguay, a acheté la maison que M. F. X. Desautels, de St-Jean-Baptiste, Manitoba, possédait dans ce village.

—M. Alexandre Yanesco, autrefois de West Wickam, est rendu ici depuis quelques jours pour y exercer le métier de sellier.

—Plusieurs de nos co-paroissiens qui étaient aux Etats-Unis, nous sont revenus ce printemps, et pas une seule famille n'a manqué cette paroisse pour aller aux Etats-Unis ce printemps, tant mieux.

—La récolte du sucre n'est pas abondante ici cette année.

Conseiller législatif—M. John Roche, de Québec, a été nommé conseiller législatif pour la division de Stadacona, en remplacement de l'honorable John Hearns.

Histoire—M. Frs. L. Désaulniers député de Saint-Marc, travaille en ce moment à l'histoire de Yamachiche qui sera publiée bientôt.

Nominations—Le révérend M. Love, de Québec a été nommé membre du conseil de l'Instruction publique en remplacement du révérend M. Cook, décédé.

—M. E. A. Loya, fils de feu le chérif Alleyo, remplace dans le bureau des traducteurs de la Chambre, M. L. Stafford qui a donné sa démission.

Ministère de la marine—M. William Smith a été nommé sous ministre du nouveau département de la marine et des pêcheries.

Jubilé—On a commencé à Rome les préparatifs du jubilé épiscopal de Léon XIII, qui sera célébré en grande pompe l'année prochaine.

Emigration—S'il est vrai que dix-sept à dix-huit briquetiers ont été empêchés de franchir la frontière pour aller travailler aux Etats-Unis, nos voisins pourraient bien d'eux-mêmes régler la question de l'émigration.

Mgr Emard—Les armes du premier évêque du nouveau diocèse de Valleyfield, Mgr Emard, sont : partie pelle, gacules et asur, au premier six yeux ouverts, au second deux creux argent. Devise: "Videtur sciam" Cet évêque est celui d'un ancien évêque de France, qui portait aussi le nom d'Emard.

Bill—M. Pierre Georges Rey, directeur du *Glaner* demande la passation d'un bill l'admettant membre du barreau de la Province.

Zigliars—Le Saint-Père a nommé, par billet de la Secrétairerie d'Etat, le cardinal Zigliars l'un des protecteurs de l'Académie pontificale de théologie.

Bacheliers—On nous dit que les jeunes avocats de Montréal font signer des requêtes demandant l'abrogation de l'acte rela-

tif à l'admission des étudiants porteurs du titre de bachelier.

Le recensement—Le travail de compiler le recensement touche à sa fin. Dix-neuf employés ont été renvoyés et une vingtaine le seront tout prochainement.

Mgr Labrecque—M. l'abbé Michel Labrecque, directeur du grand séminaire de Québec, a été nommé évêque de Chicoutimi.

Le procès de Labelle—M. Dalton McCarthy, chargé par M. Beaucourt de défendre le prisonnier Labelle, a produit un affidavit établissant que Margaret McEwen, l'un des témoins de la défense est en route pour Montréal.

Margaret McEwen sera, paraît-il, d'une certaine utilité pour la défense. Elle prêtera serment que l'épouse du prisonnier a trois fois, à sa connaissance, tenté de se suicider.

M. Kerr est l'avocat de la poursuite. M. McCarthy a déclaré qu'il n'attendait pas voir le procès aux prochaines assises, attendu qu'il serait difficile de garder le prisonnier pendant six autres mois.

Le juge a répondu que la seule chose qu'il pouvait faire, était de renvoyer les jurés, et les rappeler vendredi pour commencer le procès.

Lavage des chaudières à lait—Lorsqu'on lave une chaudière ouseau à lait, on doit se servir d'un tiède au lieu d'eau chaude, car en se servant d'eau chaude le lait qui reste s'attache davantage au vaisseau au lieu de disparaître; et, à la traite suivante le lait chaud fait descendre ce mauvais lait pour se mêler au bon. Il faut avoir grand soin de bien laver les jointures des chaudières où le lait séjourne; si l'on ne prend pas cette précaution, on court le risque d'endommager le lait de la traite suivante. C'est au détail important à mettre en pratique, car la moindre particule de mauvais lait laissée dans un vaisseau est préjudiciable au bon lait.

Causes contribuant à rendre le lait mauvais—1o. Le lait devient de mauvaise qualité si les vaches ne peuvent avoir accès à de l'eau pure, qu'elles n'ont pour s'abreuver que l'eau des fossés ou des marais; 2o. On préjudicie à la qualité du lait en conduisant les vaches à la cage, de leur pâturage à la basse cour; 3o. On préjudicie également à la qualité du lait en maltraitant les vaches, de quelque manière que ce soit, 4o. Une vache qui souffre de quelque maladie ne saurait produire de bon lait.

Ces quatre défauts doivent nécessairement empêcher de porter le lait à la fromagerie, conséquemment il faut prendre les moyens de les prévenir, et de séparer du troupeau, pendant un certain temps, les vaches malades.

Recensement—Le coût total du recensement au Canada en 1891 a été de \$525,000.

Chinois—Plus de 100 millions de Chinois sont occupés directement ou indirectement dans le commerce du thé.

Lugubre statistique—Veut-on connaître le nombre des personnes "mortes de faim" en France pendant l'année 1891? 97,000!!!

Le nombre des fous internés dans les maisons de santé par suite de maladies et de chagrins, a été de 21,000!!!

Le nombre des affaires criminelles a été élevé à 247,000!

Invention—S'il faut en croire les dépêches, un inventeur de l'Ontario, nommé George Baker, a construit un bateau sous-marin dont l'essai a donné les résultats les plus satisfaisants.

L'expérience a eu lieu dans la rivière Dstroit, et le pilote du vaisseau le conduisit à sa guise, le faisant tourner, descendre, remonter à la surface avec autant de facilité que le fameux "Nautique" de Jules Verne

St Denis—Dimanche, le 8 du courant, les membres de la Congrégation de Sorel, au nombre d'environ 300 se rendront en pèlerinage à St Denis où ils assisteront en corps à la grande messe pour y recevoir la communion. Ils retourneront à Sorel dans l'après-midi par le même bateau qui les y aura conduits à St Denis.

On est occupé à démolir l'imposant bâtiment pré-que, séculaire devant la propriété de M. Henri Pagé, marchand. Les matériaux, moitié pierre et moitié bois, serviront à deux constructions plus modernes au même endroit.

Procès remis—Le procès de Léonce Laboie, accusé de meurtre de sa femme, a été remis aux prochaines assises de la cour d'assises.

Sirap d'érable—Si tous les érabes du monde venaient à ne plus produire de sucre, ça n'empêcherait pas le Yankee entreprenant de mettre en vente "du pur sirap d'érable de Vermont." On ne doute de rien aux Etats-Unis; en tous cas l'expérience démontre qu'on ne doit jamais douter de la créulité des consommateurs.

Exposition—On sait qu'on a pris la résolution de ne pas ouvrir le dimanche l'Exposition de Chicago. De nombreuses protestations s'élèvent déjà contre cette disposition, au nom des cases ouvrières privées ainsi que la possibilité de visiter les merveilles de cette exhibition. Les membres des sociétés chorales et chantantes de Chicago ont réuni dans le même sens pour que les portes de l'Exposition ne soient pas fermées le dimanche.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, char-rués, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

—LIBRAIRIE—
CHARLES DELAGRAVE
15 Rue Soufflot, PARIS

Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur.—Matériel et Mobilier Scolaire.—Matériel de Dessin.—Enseignement des travaux à l'aiguille.—Atlas, Cartes et Globes Terrestres.—Livres de Prix et d'Ex-trennes.—Envoi franco du catalogue sur demande.—23-4-'92.

LIBRAIRIE RELIGIEUSE
Sous-Signes
13—Rue Delambre—13
PARIS—(France)

On peut se procurer à cette librairie tout ce qui concerne la science ecclésiastique: Ecriture Sainte—SS. Pères—Docteurs—Liturgie—Droit Canon—Théologie—Ascétisme—Philosophie—Contrayants—Histoire—Vie des Saints—Divers—à des conditions spéciales pour les bibliothèques.
25 Fév. '92.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

*Tapisseries !
Bordures !
Décorations de plafonds !*

Nous venons de recevoir directement, des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,
Coin des rues Cascades et Mondor,
ST - HYACINTHE
GROS ET DÉTAIL.

JOS. DALBEC,
SELLIER

Rue Cascades
ST - HYACINTHE.

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

CONSTRUCTION
De constructions en pierre, brique et bois

—O—
SPECIALITÉ :
Ouvrages en Ciment, Fournaises, Fourns, etc.

H. N. BERNIER
Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisances, éviers (Sinks) etc. D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—
TOUJOURS EN MAINS :
TUYAUX EN GRÈS.
—O—
128, Rue Cascades
ST - HYACINTHE.

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS
VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de La Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No 9, Rue St-Denis,
ST-HYACINTHE.

Remèdes sauvages

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ! Avez vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. P. Racicot,
seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

148 1/2 Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel-Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

L'IMPOSTEUR

VII

Il s'arracha de cette fenêtre, mit de l'ordre dans sa toilette, peigna sa barbe, noua sa cravate avec un soin extrême, car il voulait tomber avec la mise soignée d'un gentilhomme. Quand il fut prêt, très doucement, faisant ses pas légers, il passa dans la chambre d'Hélène. Elle dormait, le visage très calme, et dans son rêve, ses lèvres murmuraient le nom d'Yves. ... le nom du bien-aimé.

—Tout d'elle m'appartient, pensait-il ; même ses songes ne peuvent l'écartier de moi. Pauvre enfant !

Il la considérait d'un regard profondément triste, et, d'une main tremblante, essayait les larmes qui coulaient sur ses joues. Il s'était agenouillé devant le lit. La main blanche de la jeune femme reposait sur le drap de toile fine dans une pose abandonnée ; l'alliance d'or brillait à l'un de ses doigts. Il eût voulu effleurer de ses lèvres ce doigt effilé encerclé de la bague, symbole de leurs mutuelles promesses. Il ne l'osa pas.

—Ah ! songeait-il, si j'avais été un honnête homme, quelle joie de passer ensemble notre existence entière, de vieillir l'un près de l'autre Et penser que désormais je ne puis être qu'un voleur, qu'un faussaire. Ils me l'ont bien dit, ces deux hommes qui vont prendre ma misérable vie. Penser que j'ai cette tache au front, cette honte au cœur, pour toujours..... Oh ! si l'on pouvait prévoir l'avenir !

S'étant relevé avec d'infinies précautions, il marchait d'un pas mesuré, encore amorti par la natte, afin de ne pas éveiller la paisible dormeuse. Il s'approcha de la muraille. Une miniature d'Hélène y était suspendue. Il prit le médaillon et le glissa sous son habit. Il voulait mourir avec cette image sur sa poitrine ; puis, d'un pas attardé, il quitta la chambre, avec la sensation terrible qu'il n'y rentrerait plus. Au seuil, il frémit et chancela, comme s'il se fut agi de l'arrachement d'une patrie, d'un départ pour l'exil. C'est qu'il était loin, le pays où il se rendait, si loin que jamais rien de lui ne reviendrait vers Hélène.

—Adieu ! fit-il d'une voix étranglée... Adieu !...

Et appelant à l'aide toute son énergie, bientôt il se trouva sur la grève.

Yves avait reconquis son empire sur lui-même. Il mordait légèrement sa lèvre dédaigneuse en écoutant ses témoins lui soumettre les conditions du duel. L'arme choisie était le pistolet, la distance, trente pas ; le feu, à volonté.

—C'est bien, dit-il.

Et les trois hommes se dirigèrent vers le rendez-vous en traversant un bout de plaine couvert de buissons chauves et de lentisques. La solitude était absolue. On n'entendait que le bruissement des sauterelles, et, de loin en loin, le bêlement d'une chèvre s'efforçant de brouter une herbe desséchée, poussée sur un peu de terre végétale, dans des infractuosités de rocher. Le soleil montait à

l'horizon. Encore une heure, et l'on ne respirerait plus que de la flamme et de la poussière.

Yves et ses témoins rencontrèrent trois pèlerins. Ils tenaient à la main un bouquet de lauriers-roses pour l'offrir au saint qu'ils voulaient vénérer, et ils étaient munis d'une de ces longues coupes de cuivre ciselé que l'on porte, en Grèce, pendue au cou dans un étui de maroquin, et qui sert à se rafraîchir à tous les puits, à toutes les citernes.

—Que le ciel vous protège ! dirent les pèlerins auxquels Yves venait de faire l'aumône.

Mais leurs paroles n'eurent pas de sens pour celui qui, cependant, marchait vers l'éternité. Hélène remplissait sa pensée. Il ne priait pas. S'il songeait à son passé avili, c'était pour en rougir, mais non pour frapper sa poitrine avec contrition. Il marchait et oubliait que l'âme doit revêtir l'armure du pardon pour se présenter devant le Juge redoutable. Elle partait, la pauvre âme d'Yves, choisissant elle-même son heure, et s'insurgeant contre cette loi divine qui défend à l'homme de devancer l'appel.

Ils étaient arrivés sur le terrain. Cette petite anse, entourée de rochers, était bien un lieu solitaire et morne, propice pour une rencontre.

Lord Elliott apparut à son tour. Michel Normand et un capitaine de l'armée anglaise l'accompagnaient. Six heures sonnèrent à une chapelle voisine.

Les témoins chargeaient les pistolets. L'Écossais, debout, plein de raideur, jetait un regard plein de terrible haine sur son terrible adversaire, Yves se tenait impassible, les bras croisés, et regardait Michel Normand compter les pas pour marquer la distance. Il fit demander, par l'intermédiaire du capitaine anglais, d'échanger quelques mots avec lord Elliott.

—Soit, dit brièvement sir Georges.

Ils se rapprochèrent. Les témoins se tinrent à distance, afin de ne pas surprendre le secret de ces deux hommes. L'un, dans quelques instants, serait étendu sur le sable.

Un nuage passa sur les yeux d'Yves.

—Monsieur, dit-il, hier je ne me suis pas défendu ; j'ai baissé la tête sous vos ouvrages ; je les méritais... Mais, pour ces insultes que j'ai supportées en silence, je vous demande une grâce : Si je succombe, ménagez la petite fille de votre ami, qu'elle ne méprise pas ma mémoire. Gardez le secret de mon lâche mensonge.

Sa voix suppliait ; l'Écossais n'en parut pas ému.

—Monsieur, répliqua-t-il sèchement, je n'ai rien à vous promettre, rien à vous répondre.

Les deux adversaires étaient maintenant en ligne. Michel devait donner le signal du tir. Il tenait le mains levées, regardant les champions, tous deux droits, bottonnés jusqu'au collet, le canon du pistolet en l'air, le long de la joue. L'Écossais semblait de granit, tant son immobilité était complète ; le Breton, grand, souple, musculeux, donnait le sentiment de la force tranquille et légèrement dédaigneuse. Son visa-

ge, habituellement pâle, au teint d'Arabe, s'était couvert d'une faible rougeur. Il faisait mentalement l'abandon de sa vie, et avec la rapidité de l'éclair, dont est douée la pensée, il songeait :

Qu'il me tue donc, puisqu'il est sans pitié, mais qu'il fasse vite.

Michel Normand comptait.

—Un ! deux !

Il s'arrêta un moment, oppressé. On ne prononce pas, sans effroi, le mot qui est un arrêt de mort.

—Trois ! fit-il brusquement.

Un seul coup partit. L'Écossais était debout, ne comprenant pas encore pourquoi une balle ne l'avait pas au moins effleuré. Yves portait la main à sa poitrine ; il était d'une pâleur livide ; puis, soudainement, il s'affaissa, les deux genoux à terre.

Ses témoins se précipitèrent vers lui et tentèrent de le relever.

—Inutile, bégaya-t-il, c'est bien visé adieu... Dites à Hélène qu'elle a ma dernière pensée... Voici la mort... L'oubli est là.

Un flet de sang, lui venant aux lèvres, arrêta ses recommandations dernières ; une douleur atroce se peignit de nouveau sur son visage ; il leva sur lord Elliott un regard plein d'angoisse, comme pour le supplier encore, puis ses paupières se fermèrent. Il avait entièrement perdu l'usage de ses sens.

Là pendant ce temps, Hélène s'était levée gaiement avec un bout de chanson sur les lèvres. Elle avait revêtu une toilette du matin, un peignoir de mousseline brodée garni de rubans roses. Elle s'était mise à sa fenêtre et regardait le paysage baigné dans la fraîcheur de l'heure matinale. C'était le jour de la Saint-Cyrille, une grande fête dans la religion grecque ; elle se célèbre par des jeux. Les paysans des environs s'apprétaient à se mettre en danse avant la chaleur du jour. Sur un coin de la plaine, où les lauriers-roses étaient en fleur, l'orchestre se tenait adossé aux colonnes brisées d'une ruine antique. La farandole s'organisait. Deux flageolets siffaient un air rapide et monotone du temps passé. Un tambourin marquait la mesure et des hommes et des femmes, en costume national, allaient danser à cette musique centenaire, comme avaient dansé leurs aïeux. Hélène regardait, très intéressée. Si elle prenait un croquis de cette scène pittoresque ? Bientôt elle fut établie à sa fenêtre, un album devant elle.

Les flageolets siffaient toujours, accompagnés par le tambourin, et déjà les danseurs étaient en ligne. Une vingtaine d'hommes se tenaient par la main, les femmes, en nombre égal, enlacées de la même manière, venaient à la suite, puis les petits garçons suivis des petites filles. Tous les enfants en âge de se dresser sur leurs jambes formaient la queue de ce long serpent, qui tournait sans cesse sur lui-même, sans jamais se rejoindre. Ondulant sur la cadence de l'air du temps passé, il se mouvait lentement, gravement. Tous posaient un pied à terre, puis l'autre, tour à tour, portant le corps en avant et le reportant en arrière. Un seul danseur s'agitait violemment comme s'il eût été chargé du solo de ce chœur chorégraphique. Il se tenait à la

tête du serpent, et il sautait avec une merveilleuse agilité ; il tournait sur lui-même, lançait en l'air son bonnet rouge, le rattrapait au vol, arrondissait les bras, repartait en cadence ; puis, à bout de force, il faisait un signe, et un autre virtuose de la danse venait aussitôt le remplacer et lutter d'agilité.

Hélène souriait en dessinant. Si son croquis s'achevait, le serpent ne se lassait point de s'enrouler sur lui-même. Pourtant il y eut un arrêt. Les danseurs s'épongèrent le front, tandis qu'un des musiciens, parcourant les groupes, présentait à tous son tambourin. Il s'approcha du balcon de la jeune marquise, fit un profond salut et reçut un othon en or, ce qui excita sa vive reconnaissance ; puis il reprit son poste près des colonnes brisées, et le serpent se remit à onduler avec une nouvelle ardeur.

Hélène ne dessinait plus. Ayant abaissé son store pour s'abriter contre les regards curieux, elle prit dans son buvard une feuille armoriée. Et, maintenant, elle écrivait à ses tantes sa missive quotidienne. Elle laissait courir sa plume sans souci du style.

—Mes bonnes chères tantes,

—Merci mille fois. Elles me sont arrivées, les merveilleuses choses que vous adressez à ce petit enfant, que nous attendons avec impatience. Je lui aurais choisi pour marraines toutes les puissantes fées d'autrefois, qu'elles n'auraient pu vêtir leur filule avec plus d'élégance. Le berceau est délicieux avec ses barreaux d'or et ses rideaux en dentelle. Longtemps je suis restée à le contempler ; puis j'ai appelé Yves pour qu'il vint aussi l'admirer. Si vous avez vu son émotion. Comme il aimera son petit enfant. Depuis quelques jours il m'inquiète ; je le trouve triste et souffrant, mais je me tourmente à tort, m'affirme-t-il. Croiriez-vous que ce matin, à mon réveil, il était déjà sorti. Il sera sans doute descendu sur la plage pour respirer l'air matinal, afin de dissiper un mal de tête qui le fatiguait hier. Qu'il me tarde qu'il soit de retour. Loin de lui les heures me semblent longues. Pourtant tout est en fête autour de moi. C'est aujourd'hui la Saint-Cyrille, et les pêcheurs de la côte dansent sous mes fenêtres. Je les vois à travers mon store."

Et, tout à coup, Hélène cessa de faire courir sa plume, effrayée par une grande clameur. Le tambourin et les flageolets avaient arrêté leur musique monotone. Que se passait-il ? Elle souleva son store. Toutes les têtes se tournaient vers un groupe, et ce groupe s'avancé en

portant un brancard. Elle ne pouvait discerner les traits du blessé, mais elle s'étonnait de la direction que prenaient les porteurs. Puis, soudainement, ses yeux se dilatèrent ; l'effroi se peignit sur son visage.

—Lui ! Lui ! fit la jeune femme dans un cri déchirant.

Sur le brancard elle venait de reconnaître le marquis de Villepreux, les paupières closes, le visage d'une pâleur mortelle.

—Lui ! répéta-t-elle.

Puis, éperdue, elle se précipita dans l'escalier. En quelques secondes elle fut près du moribond. La voix lui manquait. Il lui semblait qu'elle ne respirait plus, qu'elle ne voyait plus, que son cœur s'arrêtait dans sa poitrine. Enfin, elle fit un signe. D'un geste de la main, elle indiquait la chambre de son mari. Les domestiques s'empressèrent près des porteurs, et le blessé fut déposé, avec d'innombrables précautions sur le lit où, bientôt tout le faisait prévoir, il allait rendre le dernier soupir.

En vain le médecin s'efforçait de le rappeler à la vie, le faisait respirer des sels et lui baignait d'eau glacée le front et les tempes. Tous les soins seraient inutiles, et le désespoir d'Hélène était tel que personne n'osait lui adresser une parole de consolation. Toute sa vie s'était concentrée dans son regard sombre, qui était rivé à quelque épouvantable vision. Puis, tout à coup :

—Qui l'a tué ? Qui l'a tué ? s'écria-t-elle avec égarement.

Elle vit lord Elliott devant elle, pâle et impassible. Il avait sur ses traits la rigidité du justicier qui vient d'accomplir un terrible devoir. A la vue de l'Écossais, une intuition secrète lui dit que cet homme était le bourreau de son mari. Un cri déchirant s'échappa de son gosier.

—Ah ! vous... c'est vous !

Lord Elliott lui prit les mains, et d'une voix triste et ferme :

—Laissez-moi tout vous dire.

Elle l'arrêta par un regard terrible ; elle dégagea, avec un mouvement d'horreur, ses mains glacées et frissonnantes, et montrant la porte d'un geste sec du :

—Sortez, sortez, dit-elle avec véhémence. Je ne veux point vous voir, je ne veux pas vous entendre. Mais vous voyez bien que votre vue me fait mourir. Ah ! vous l'avez tué... S'il meurt, je mourrai aussi.

Elle était secouée de tremblements convulsifs : puis, vaincue, elle fondit en larmes.

Que dire à cette pauvre femme à demi folle ? Était-il possible de lui enfoncer un nouveau

glaise et de l'achever en lui révélant que son mari, que celui qu'elle pleurait avec tant de violence était un lâche, un faussaire.

Elle n'aurait pas cru, en ce moment, à la parole de sir Georges : elle l'eût appelé bourreau, meurtrier, infâme calomniateur. Il fallait attendre que le temps apaisât l'excès de sa douleur, alors seulement lord Elliott dirait la vérité ; alors il tenterait de se disculper. Et, lui jetant un regard de profonde compassion, il quitta la maison de Phalère, tout enguirlandée de jasmin et de glycines.

Hélène, qui s'était levée toute droite pour lui montrer la porte, s'abattit de nouveau sur le divan. Elle y demeurait les yeux fermés, étouffant ses sanglots, prête à défaillir. Elle ne demandait à personne des explications sur ce duel horrible, entre un mari qu'elle adorait et un ami de sa famille qu'elle aimait comme un père. Est-ce qu'elle voulait savoir ce qui avait divisé ces deux hommes ? Elle souffrait déjà bien trop sans aggraver sa douleur.

Elle appuya son front sur ses deux mains.

— Ah ! fit-elle avec effort, je suis à bout de force, cette douleur me tue. . . . Mon bien-aimé, mon bien-aimé, je ne pourrai te survivre.

Puis il se fit en elle un apaisement. On revient facilement à l'espoir après avoir désespéré, c'est un effet de la mobilité humaine ; et, séchant ses yeux, muette et chancelante, elle s'approcha du moribond, se mit à genoux, baisa la main inerte et glacée, puis elle s'écarta devant le prêtre qu'elle avait envoyé chercher. Ce vieillard en cheveux blancs, plein de bonté et de miséricorde, arrivait à son appel. Il déposa les saintes huiles sur le petit autel improvisé en toute hâte. Il extrêmisa le mourant, mais pas un tressaillement, sur le visage d'une blancheur de cire, n'indiquait la perception dans ce cerveau déjà envahi par la torpeur.

Hélène se désespérait. Quelle mort, quelle mort horrible pour son bien-aimé ! Apparaître devant Dieu sans qu'une seule parole de repentir ne vint de son cœur à ses lèvres, car enfin il avait offensé le souverain Juge en acceptant un duel : Dieu défend d'être homicide. Il avait été le vaincu, mais il aurait pu être le meurtrier. . . . Et ce duel, quelle en était la cause ?

Et la jeune femme, à genoux, les mains jointes et implorantes, pria avec une ardeur extrême. Elle voulait sinon la vie de son

mari, du moins son salut ; elle pria d'une de ces supplications qui jaillissent des profondeurs d'une âme aimante, et qui s'en vont heurter à la porte du ciel.

Toute son espérance était en la miséricorde divine. La science de la terre est impuissante à rendre la vie, mais Celui qui est le créateur de l'homme peut prolonger son souffle.

Combien d'heures s'écoulerent dans cette prière ardente ? Elle n'aurait su le dire. Vers le soir Elie Michelin et Mlle de Deauville, mandés par exprès, arrivèrent à la villa de Phalère. Ils pénétrèrent doucement dans la chambre du blessé. Les bonnes vieilles tantes étaient comme stupéfaites et épouvantées. " Quel malheur imprévu ! " Leurs yeux s'emplissaient de larmes ; elles prirent place sur le divan et, à voix basse, se mirent à réciter un rosaire.

La soirée s'avancait. Le silence régnait dans la chambre, simplement éclairée par une veilleuse d'opale. Qu'elle fut longue, cette nuit funèbre. . . . une éternité. Les minutes, s'écoulaient avec lenteur, passaient une à une, sans amener l'espoir. Vers l'aube, Elie Michelin et Mlle de Deauville se retirèrent ils étaient las d'attendre la mort et sentaient le besoin de reposer un moment leurs membres fatigués.

Hélène ne consentit pas à les suivre. Restée seule, elle continua ses supplications, espérant contre toute espérance. Le jour naissant entr'ouvrit par les persiennes entr'ouvertes. Yves le verrait-il, ce beau jour au ciel bleu, à la brise tiède ? Elle sentait un frisson lui passer sur le cœur. Elle attendait. . . elle attendait l'arrêt suprême de la divine Providence.

Puis, tout à coup, elle saisit un imperceptible mouvement sur le visage du blessé ; il entr'ouvrit les yeux et poussa un léger soupir. Et, se penchant sur le front de son mari, y mettant un long baiser :

— Me reconnais-tu, dit-elle la voix oppressée, me reconnais-tu ?

Il la regarda d'un œil égaré.

— Pardon, murmura-t-il.

— Et qu'ai-je à te pardonner ?

Mais déjà il était repris par la torpeur, par l'anéantissement.

Cependant, ce signe de vie avait ramené l'espérance. Le médecin, rappelé aussitôt, consentit à tenter l'extraction de la balle. Il ne fit d'une main exercée, habile, et l'opération réussit au delà de toutes les prévisions. Alors la jeune femme put prendre confiance en l'avenir.

Les jours s'écoulaient, et Yves

demeurait étendu sur le grand lit à baldaquin. Il passait par des alternatives de somnolence invincible et de délire violent. Admirable d'énergie, Hélène s'acharnait à le sauver. Pâle, amaigrie, oublieuse de sa propre fatigue, elle s'efforçait de calmer les terribles crises de délire. Après un lourd sommeil, il s'éveillait comme en proie à une indicible terreur, ses yeux devenaient tragiques en leur fixité son langage était incohérent, sa voix, parfois très faible, comme celle d'une personne saisie par l'effroi, prenait tout à coup des vibrations d'acier.

— C'est lui ! c'est lui, s'écriait-il. . . il revient. . . . Il me menace. . . . Il veut se venger.

Celui qu'il voyait ainsi, c'était ce naufragé qu'il avait dépouillé ; c'était l'endormi sur la prairie des varechs ; c'était le mort ayant pour sarcophage les coraux et les plantes de pierre. Mais ce cadavre, immobile et sans défense, hantait l'imagination en délire du moribond, et il jetait des regards épouvantés à ce fantôme qui s'approchait dans son lit. L'odeur d'herbes marines ; puis, tentant de l'éloigner d'un geste éperdu de la main :

— Va-t'en, criait-il d'une voix forte ; mais va-t'en donc. . . . Eloigne-toi. . . . O Dieu, comme tu es pâle, comme tu es froid, comme ta voix est caverneuse. . . . Oh ! quelle horreur, les crustacés ont en partie dévoré ton visage !

A demi relevé sur son lit, les yeux hagards, il écartait de la main l'image terrible, l'image de ce marquis de Villepreux descendu au fond des mers, et dont les reproches, remontant jusqu'à la surface, arrivaient terribles à l'oreille du coupable, lui disant :

— Je t'avais confié un dépôt sacré. . . . Qu'as-tu fait de mon patrimoine ?

Yves continuait ; sa voix se faisait suppliante :

— Ah ! prends pitié ! ce fardeau est implacable : il m'écrase. . . . Je succombe. . . . Tous ces souvenirs, voilà ce qui me tue. . . . Tu approches encore. . . . Mais qu'as-tu donc à me regarder ainsi ? . . . Que tu es grand. . . . plus grand que lorsque tu étais vivant. . . . Comme tu me menaces. . . . Que veux-tu ? Oui, je ferai des aumônes. . . . oui je prierai. . . . Dans mon pays, quand j'étais enfant, on me faisait prier pour les morts. Qu'est-ce que je disais donc. . . . Ah ! je me rappelle. . . . Mais éloigne-toi donc. . . . Je prierai pour toi, te dis-je. . . . je prierai. . . . *De profundis De profundis* . . .

Ses dents se choquaient l'une contre l'autre, et des fragments

de prières latines lui revenaient sans suite aucune. Il confondait le *Pater* avec la prière pour les morts.

Maintenant il se figurait être à Villepreux. Il voyait la grande salle des chevaliers ; et, dans son visage terrifié, seuls ses yeux vivaient fixes et brillants comme des flammes ; ils s'attachaient avec effroi sur la longue file imaginaire de ses ancêtres en armes. Il lui semblait que ces figures s'animaient sous leurs cuirasses, et allaient prendre l'épée pour le chasser. Il croyait voir les yeux briller d'un feu sombre dans les trous des morions de fer. Des têtes s'agitaient menaçantes sous le heaume, et la voix caverneuse de tous ces aïeux maudissait l'intrus. Et lui baissait la tête ; une sueur froide lui baignait le front ; une angoisse inexprimable se peignait sur ses traits. Alors Hélène s'effrayait, et elle redisait sans cesse ces mots pleins de douceur avec lesquels on calme les imaginations en délire :

— Apaise-toi, mon bien-aimé. Tu fais un rêve, un horrible rêve. Mais ce n'est pas vrai ce que tu vois dans ta fièvre ; ce qui est vrai, c'est mon amour pour toi.

Et lui se débattait sous l'étreinte imaginaire de ces grands morts qui, pour le châtier, pour le maudire, avaient quitté leurs tombes de granit. Il leur parlait d'une voix saccadée et fébrile, et la rougeur de la honte sur les joues, il répétait :

— De grâce. . . . de grâce, rentrez dans vos tombeaux.

Hélène le regardait d'un œil angoissé. Quels troubles étranges la maladie apporte dans un cerveau ! Et, pour chasser les hallucinations terribles, elle s'approchait avec une cuillerée de cordial. La potion calmante agissait peu à peu et plus encore la main fraîche qui se posait doucement sur le front brûlant. Les terreurs s'évanouissaient au contact de cette main caressante ; les yeux terrifiés reprenaient leur expression habituelle ; un pâle sourire errait sur les lèvres décolorées.

— Reste, reste près de moi, balbutiait-il. Laisse encore ta main sur mon front. . . .

Et voyant que le beau visage, si raouche à la minute précédente, continuait à s'adoucir, un jour elle se mit à gronder tendrement son malade.

— Pourquoi t'agiter ainsi ? Pourquoi ne pas demeurer calme ? toutes ces hallucinations te font tant de mal.

Et lui avec anxiété :

— Des hallucinations ? . . . Est-ce que je rêve ? Est-ce que je parle ?

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de



122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouvez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
Cries, Velours, Pluches, Dr. teilles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses records canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HERBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

151 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi: Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Mobilier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ:—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que:—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.



Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marche

ETABLIS EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marche pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choux, Articles de fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Bucks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre. ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialités en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—CORN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Déoupage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES:

Fournaises et Poeles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la "Tribune"

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité: Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

"L'ÉCHO"

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Beucher de LaBrière, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.